

*aristocratie* suffisamment nombreuse, indépendante et respectée."

Cela signifiait, qu'on trouvait mauvais que les membres du conseil fussent nommés par le roi ; qu'ils fussent nommés à vie ; et qu'ils formassent ainsi une chambre modélée sur celle des *lords*, ou qu'il y eût un conseil *quelconque* ; et qu'on voulait que les conseillers fussent nommés par le peuple ; c'est-à-dire formassent une seconde chambre *démocratique* ; ou qu'ils fussent nommés par le roi pour un temps indéfini, *destituables* à volonté, et conséquemment infiniment plus dépendans de la couronne qu'ils ne le sont présentement ; ou enfin, que le conseil législatif fût supprimé, et que notre législature ne se composât plus que de la seule chambre d'assemblée.

C'est en effet en ces différents sens que différents membres de l'assemblée ont parlé et argumenté ; principalement par la raison qu'il n'était pas possible, suivant eux, de créer une *aristocratie*, en *Amérique*, ont-ils dit, au lieu de se borner au *Canada*, et sans faire attention qu'en se bornant à ce pays, comme il semble qu'on l'aurait dû faire, il n'avait pas été question de créer, mais seulement d'ordonner et arranger la *création*, ou de conserver ce qui avait été créé antérieurement. Le gouvernement anglais a trouvé dans les "forêts du Canada," non seulement une *aristocratie*, mais encore la *féodalité*, telle à peu près qu'elle existait en France avant la révolution ; il y a trouvé un clergé respecté et respectable, une *noblesse* ou classe privilégiée, qui était tout, et un peuple qui n'était rien, ou presque rien dans le pays, politiquement parlant. Il y a trouvé de grandes et de petites propriétés, des seigneurs et des *censitaires*, deux classes jusqu'alors distinctes, et ayant, quant à la propriété et aux droits, des intérêts qui étaient non seulement distincts, mais qui pouvaient se trouver opposés. Ce qu'il y avait de plus odieux et de plus humiliant pour le peuple dans le système féodal, avait disparu peu à peu, depuis le changement de domination ; mais si la distinction sociale, ou civile, de *noblesse* et *roture*, devenait surannée, les droits seigneuriaux, les fiefs, les seigneuries et les seigneurs demeuraient ; et quand les ministres anglais n'eussent pas eu la constitution de leur pays pour se modérer, en donnant une constitution au Canada, ils trouvaient dans ce pays, ce qui ne s'était pas trouvé dans les anciennes colonies anglaises, ce qui ne se trouvait pas dans les colonies nouvelles de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, l'ancienne noblesse ou les seigneurs (en anglais *lords*), et le peuple, et conséquemment matière à deux chambres représentatives distinctes.

Parmi les conseillers législatifs un grand nombre a toujours été pris parmi les propriétaires seigneuriaux du pays ; mais comme le roi, en Angleterre peut faire *lords* ou pairs ceux qui